

demande donc qu'une décision soit rendue au sujet du régime de présence et de l'absence prédéterminée des ministres. Je signale d'ailleurs que lorsque la Chambre a abordé ses travaux aujourd'hui 19 ministres n'étaient pas ici pour répondre aux questions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA DÉFINITION,
L'ACQUISITION, L'ADMINISTRATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 février, de la motion de l'honorable M. Chrétien: Que le bill C-152 tendant à modifier la loi sur les parcs nationaux, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. l'Orateur: Le député d'Edmonton-Ouest a la parole.

[Français]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de constater que l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) nous gêne aujourd'hui de sa présence, et ce pour la première fois au cours de la discussion du bill dont il est le parrain. J'espère bien que nous allons continuer, cet après-midi, de jouir de sa présence afin qu'il entende les représentations qui seront faites au sujet de ce projet de loi.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, le ministre n'était pas à la Chambre lors des deux dernières séances où nous avons examiné le bill, et c'est son secrétaire parlementaire qui en a guidé l'étude. On a sans doute averti le ministre qu'il serait critiqué à cause du bill. Il était alors dans l'édifice; il n'était pas absent d'Ottawa. A cause de la nature même du problème et parce qu'il s'agit aussi...

M. Honey: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Le secrétaire parlementaire pose la question de privilège, je crois. Je lui donne la parole.

M. Honey: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le député qui est en train de parler n'ignore pas, s'il était ici lors du dernier débat

[M. MacInnis.]

sur cette affaire ou s'il a lu le hansard, que je suis chargé de défendre le bill par le ministre et par le gouvernement. On l'a d'ailleurs signalé au très honorable représentant qui dirigeait son parti autrefois, au cours du débat de la semaine dernière. Vous n'ignorez pas, monsieur l'Orateur, que cette responsabilité m'a été confiée par le ministre et par le gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Le secrétaire parlementaire peut protester tant qu'il veut, mais je ne me gênerai nullement pour déclarer que même si le ministre l'a chargé d'expliquer ce bill—je ne nie pas son aptitude à le faire—mais j'affirme que la présence du ministre était nécessaire au sujet de ce projet de loi. Aucun des arguments du député ne m'en fera démordre sur ce point ni ne dissuadera les personnes touchées par ce bill, c'est-à-dire les résidents de l'Alberta.

Le secrétaire parlementaire peut rester confortablement calé ici même, au centre du Canada, sans avoir une traître idée des problèmes des parcs nationaux et il peut insister jusqu'à la fin du monde sur son droit de diriger la discussion du projet de loi. Il peut certes agir ainsi, mais il n'en demeure pas moins, monsieur l'Orateur, que le ministre était absent.

• (4.00 p.m.)

Personnellement, je considère le ministre comme un homme extrêmement aimable et sympathique—compétent aussi—et je ne dis pas cela par condescendance. Mais il a hérité d'une certaine situation concernant les parcs nationaux, en particulier les trois parcs résidentiels de l'Alberta. Il doit donc travailler fiévreusement. La vérité est toute simple: il a hérité d'un affreux gâchis.

L'hon. M. Greene: De grands mots.

L'hon. M. Lambert: En effet, et si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources y avait été mêlé le moins du monde et s'il avait appliqué la politique du gouvernement dont il faisait partie, il souffrirait lui aussi d'un ébranlement nerveux. Le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) a hérité de certains des problèmes créés par son collègue l'ancien ministre, actuellement ministre des Travaux publics (M. Lang) et par certains de ses fonctionnaires qui, disons-le franchement, ont été une catastrophe pour le pays en général et pour les parcs nationaux en particulier.

Des voix: Bravo!